

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

Gallo-Sec

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Gallo-Sec
Synonymes	WP, pour les utilisateurs professionnels
Code du produit	429V
L'identifiant unique de formulation (UFI)	M300-P0FG-K00E-G91C

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Produit biocide 18-01 Insecticides contre les arthropodes: Produits utilisés par les professionnels 18-02 Insecticides contre les arthropodes: Produits utilisés par les non professionnels 18-99 Insecticides etc.: Autres
---	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	Andermatt BioVet AG Stahlermatten 6 6146 Grossdietwil 062 917 51 10 www.biovet.ch
--	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Info Suisse)

Date de révision 29.09.2023

Version GHS 2 (Version précédente: GHS 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2 (Poumons), H373

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Poumons).

Conseils de prudence P260: Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.
P314: Consulter un médecin en cas de malaise.
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Identificateur de produit Terre Diatomée, naturelle, No.-CAS 61790-53-2, No.-CE -

2.3. Autres dangers Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Poudre minérale

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
Terre Diatomée, naturelle	> 99%	STOT RE 2 H373 (Poumons), EUH066	No.-CAS: 61790-53-2 No.-CE: -

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.
Contact avec la peau	Laver à l'eau et au savon par précaution. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin si nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Gêne dans la poitrine. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction Pas de précautions spéciales.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Ce produit n'est pas inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes particulières d'intervention Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Pour les secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Evacuer le personnel vers des endroits sûrs. Ventiler la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE).

6.4. Référence à d'autres sections Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Éviter la formation de poussière. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Pas de conditions spéciales de stockage requises.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Limite de poussière générale: 10 mg/m³

Terre Diatomée, naturelle (CAS 61790-53-2)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs) 10 mg/m³ TWA [MAK] (inhalable dust)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Protection individuelle

<i>Protection respiratoire</i>	Lors d'une exposition prolongée: Dans le cas où la concentration de la poudre dépasse 10 mg/m ³ le masque anti-poussière est recommandé. Demi-masque avec filtre à particules FFP3.
<i>Protection des mains</i>	Normalement aucun besoin. Utilisez des gants en cas de contact répété ou prolongé est attendue. Gants en latex. Temps de percée: > 4 h. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.
<i>Protection des yeux</i>	Éviter le contact avec les yeux. En cas de formation de poussières, porter des lunettes bien ajustées.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de protection à manches longues.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
Contrôle d'exposition de l'environnement	Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide. Poudre.
Couleur	Blanc.
Odeur	Inodore.
Point de fusion/ point de congélation:	1710 °C
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	> 2200 °C
Inflammabilité:	non inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	n'a pas de point d'éclair
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	non applicable
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	insoluble (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	Non déterminé.
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique	Pas d'information disponible.
9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité	Masse volumique apparente: 80 - 320 g/l.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.4. Conditions à éviter	Éviter l'accumulation de poussière dans les espaces confinés.
10.5. Matières incompatibles	Aucun à notre connaissance.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Donnée non disponible.
Corrosion/irritation cutanée	Aucun(e).
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucun(e).
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par l'inhalation d'aérosols ou de poussières.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Un contact prolongé ou répété avec les yeux ou la peau peut provoquer une irritation, par action mécanique. Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires, par action mécanique. En cas d'ingestion en grande quantité, peut provoquer des nausées et vomissements.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.

Expérience chez l'homme Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.

Autres données Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.2. Persistance et dégradabilité Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas applicables aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Une bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.

12.7. Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé Éliminer le contenu / le récipient partiellement vide dans un centre de collecte pour déchets spéciaux ou le remettre au point de vente. Après utilisation conforme aux instructions du produit, éliminez le récipient entièrement vide avec les déchets urbains. Éliminer le contenu / le récipient partiellement vide comme déchet spécial. Après utilisation conforme aux instructions du produit, éliminez le récipient entièrement vide avec les déchets urbains. Code OMoD (Ordonnance sur les mouvements de déchets): 02 01 09.

Emballages contaminés Les fûts nettoyés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Non applicable.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Règlement type des ONU	
ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	<p>Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.</p> <p>Prenez note de l'article 4 de l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (SR 822.115).</p> <p>Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115): les adolescents de moins de 18 ans ne peuvent entrer en contact avec ce produit ou être exposés à ce produit au travail, si cela est prévu par les réglementations éducatives respectives afin d'atteindre leurs objectifs éducatifs et les conditions préalables du plan d'éducation sont remplies. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle de base ne sont pas autorisés à travailler avec ce produit.</p> <p>Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = nwg.</p> <p>Classe de stockage 11/13.</p>
------------------------------------	--

Terre Diatomée, naturelle (CAS 61790-53-2)

<p>Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity</p> <p>Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type</p> <p>EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances</p> <p>EU - Biocides (528/2012/EU) - Active Substances</p> <p>EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC) - Active Substances</p>	<p>1000 g/kg Sunset Date: 10/31/2028</p> <p>100 w/w% Sunset Date: 10/31/2028</p> <p>Product Type: 18 (diatomite)</p> <p>831 Product type 18 (not included in Review on 6 November 2018, Plant protection product)</p> <p>18 - Insecticides, acaricides and products to control other arthropods (Commission Implementing Regulation 2017/794/EU, listed under Silicon dioxide Kieselguhr)</p> <p>Member States shall pay particular attention to the protection of operators, ensuring that conditions of use include the application of adequate personal protective equipment, in particular respiratory protective equipment, and other risk mitigation measures, where appropriate (details in Commission Implementing Regulation 2022/708/EU, listed under part B)</p> <p>Only indoor use is permitted. Member States shall assess any extension of the use pattern beyond use in closed storage environments, in order to establish whether the proposed extensions of use fulfil the requirements of Article 29(1) of Regulation 1107/2009/EC and of the uniform principles laid down in Regulation 546/2011/EU (details in Commission Implementing Regulation 2022/708/EU, listed under part B)</p> <p>Conditions of use shall include risk mitigation measures, where appropriate (details in Commission Implementing Regulation 2022/708/EU, listed under part B)</p> <p>Numéro d'approbation: CH-2023-0006.04.0001.</p> <p>18-01 Insecticides contre les arthropodes: Produits utilisés par les professionnels</p> <p>18-02 Insecticides contre les arthropodes: Produits utilisés par les non professionnels</p> <p>18-99 Insecticides etc.: Autres</p>
Produit biocide	
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés	<p>CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)</p> <p>OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610)</p>
Les principales références bibliographiques et sources de données	Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: REACH, ECHA.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	<p>H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Poumons).</p> <p>H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</p>
Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
Mode d'emploi	Réservé aux utilisateurs professionnels.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.